



Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Saint Vallier de Thieu

Le 18 janvier 2010

A l'attention de Mesdames et Messieurs les délégués du Comité Syndical

Objet : réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Mesdames et Messieurs les délégués du Comité Syndical,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur qui se tiendra :

**Le jeudi 28 janvier 2010
à 9H30
à Spéracèdes – salle des fêtes**

Ordre du jour :

- 1) Validation des projets de diagnostic territorial, de Charte, de Plan de Parc et de notice du Plan en vue de leur envoi pour avis officiel aux services de l'Etat et de la Région PACA
- 2) Validation de la proposition de mode de fonctionnement pour le Conseil de Développement
- 3) Vote de l'affectation du Résultat 2009
- 4) Vote du budget 2010
- 5) Validation de l'action de préfiguration « Elaboration d'un guide des patrimoines des Préalpes d'Azur » et autorisation au Président de signer les pièces afférentes
- 6) Validation de l'action de préfiguration « Mise en place du Conseil de développement » et autorisation au Président de signer les pièces afférentes
- 7) Délibération de suppression du poste d'Attaché principal
- 8) Délibération de création du poste d'Ingénieur territorial directeur
- 9) Délibérations statutaires et comptables
- 10) Questions diverses

Si, toutefois, vous ne pouvez pas assister à cette réunion, je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité de vérifier que le délégué suppléant puisse y assister ou bien de compléter et de transmettre votre pouvoir à un autre délégué du même type de collectivité.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour détaillé ainsi que les pièces s'y rapportant.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les délégués au PNR, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le Président
Sénateur-Maire

Marc DAUNIS

- PJ :
- Pouvoir
 - Ordre du jour détaillé
 - Projets de Délibérations



*Syndicat Mixte de préfiguration
du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur*

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical
du 28 janvier 2010 à 9H30
Salle des Fêtes – Spéracèdes

Secrétaire de séance : Eric MELE
Membres en exercice : 60
Membres présents : 45 dont 2 ayant double compétence
Pouvoirs : 6

Présents(es) :

France AOUIZERATE	Danielle DOMENICHINE
Pierre ARNAUDON (<i>accompagné du suppléant</i> <i>Armand PICCHI</i>)	Raymond DONADEY
Alain ARZIARI	Daniel DUMONT
André ASCHIERI	Christophe ESCANO (<i>accompagné du suppléant</i> <i>Georges TRAVERT</i>)
Jean-Marie AUDOLI	Pierre FABRE
Alain BARBAGLI	Jean-Marc FARNETI
Henri BELCHIOR (<i>accompagné du suppléant</i> <i>Maurice ROUSTAN</i>)	Yves FUNEL (<i>accompagné du suppléant Michel</i> <i>FUNEL</i>)
Michèle BELLERY	Pierre-Alain GARROT
Gérard BOUCHARD (<i>accompagné du suppléant</i> <i>Georges ROMEY</i>)	René GILDONI
Claude CEPPI	Pierre GIROUD
Laurence CLAISSE	Thierry GUEGUEN
Marlène COLA	Michel LEVET
Roger CRESP	Marion LUIGI
Marc DAUNIS	Jean-Pierre MASCARELLI
Jean-Marc DELIA (<i>accompagné de la suppléante</i> <i>Suzanne NOBLES</i>)	Eric MELE
Jean-Louis NICOLAS	Francis MERISIER (<i>accompagné du suppléant</i> <i>Daniel MAIARELLI</i>)
Myriam NOCERA	Richard RIBERO
Jean-François OSTENG	André ROUMAGNAC
Jean-Louis PUCETTI (<i>accompagné du suppléant</i> <i>Pierre CORBIN</i>)	Joseph RUBINO
Sylvie RAFFIN-CALLOT (<i>accompagnée de la</i> <i>suppléante Michèle OLIVIER</i>)	Gérard TASSO
	Laurence THIEBAUT
	Jacques VARRONE
	Jérôme VIAUD

Pouvoirs :

Claude BERENGER donne pouvoir à Roger CRESP, Paul CONTESSO donne pouvoir à Laurence CLAISSE, Alain DUJON donne pouvoir à Pierre-Alain GARROT, Gisèle GASTAUD donne pouvoir à Danielle DOMENICHINE, Adrien GUEMERT donne pouvoir à Eric MELE, Joseph VALETTE donne pouvoir à René GILDONI.

Absents-Excusés(es) :

Roland ALVAREZ, Cécile BALDINI-BIOLETTA, Antoine D'AQUINO, Michaëla DARMON-VASSILIEFF, Manfred FAYARD, Vincent GIOBERGIA, Edgar MALAUSSENA, Gérard PIEL, Alain VAUDABLE.

Date de la convocation : 19 janvier 2010

Accueil et ouverture de la séance par le Président, Marc DAUNIS, celui-ci ayant constaté que le quorum était atteint.

Eric MELE est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du Comité Syndical en date du 30 novembre 2009 est adopté à l'unanimité.

1) Questions diverses : Lancement d'une modification des statuts du Syndicat Mixte

Le Président propose au Comité Syndical d'aborder en premier point cette question. Celui-ci accepte. Le Président explique que suite aux modifications apportées au périmètre initial du projet de Parc, le périmètre retenu pour certaines communes du Sud du Parc (Tourrettes-sur-Loup, Le Broc, Gattières, Saint-Jeannet) a évolué et ne concerne plus la totalité de leur territoire. Le délégué ainsi que le Maire de la commune de Tourrettes sur Loup sont d'ailleurs maintes fois intervenus à ce sujet. Il convient donc d'adapter les statuts du Syndicat Mixte en conséquence. Le Président propose d'effectuer cette révision des statuts lors du prochain Comité Syndical. Le Comité Syndical valide la proposition à l'unanimité.

2) Validation des projets de diagnostic territorial, de Charte, de Plan de Parc et de notice du Plan en vu de leur envoi pour avis officiel aux services de l'Etat et de la Région PACA

Le Président fait un rapide historique du projet :

La concertation menée au cours du premier semestre 2009 avait conduit à la rédaction d'un premier projet de Charte à l'été 2009. Suite aux remarques des élus lors des réunions cantonales de juillet 2009 sur le Plan du Parc et août 2009 sur la Charte du Parc, suite aux remarques de socioprofessionnels lors des réunions thématiques d'octobre 2009 et suite aux remarques des partenaires institutionnels lors du comité de pilotage du 22 octobre 2009, un deuxième projet de Charte avait été rédigé début novembre 2009. Ce deuxième projet a été à nouveau amendé suite aux réunions cantonales de concertation des élus de décembre 2009 et janvier 2010.

Cette version est donc présentée pour validation du Comité Syndical, de façon à pouvoir poursuivre la procédure de demande de classement en Parc Naturel Régional avec la sollicitation des services de l'Etat et de la Région PACA pour avis officiel.

Le Président précise que, pour répondre à une attente manifestée, un document simplifié sera également élaboré, en parallèle de cette version officielle qui sera présentée aux différentes instances.

Le Président souligne également que les actions ne démarreront qu'après l'adoption du Plan d'action et du Plan de financement. Il remercie les membres du Bureau qui se sont répartis le travail de supervision de la rédaction de la Charte.

Les remarques et modifications principales sur le plan de Parc :

- L'axe Nord du plan, de redynamisation économique prioritaire a été étendu à Tourette-du-Château, Revest-les-Roches, Les Ferres et Conségudes.
- Les routes de l'Estéron, la RD2 Gréolières-Valderoure et la RD1 jusqu'à Bouyon ont été ajoutées comme axe de pénétration et de valorisation du territoire
- Le périmètre Sud et Est du PNR a été ajusté
- Natura 2000 a été représenté sans périmètre mais à l'aide d'un symbole.
- Andon a été identifié avec le symbole exprimant une dynamique d'urbanisation
- Ajout du site classé dans la notice du Plan de Parc

- De nombreuses zones ont été retouchées selon les souhaits des communes
- De manière à renforcer l'importance du tourisme pour les communes du Nord, deux possibilités : l'axe Nord du plan de Parc peut être renommé en faisant apparaître le tourisme ou bien il est possible d'ajouter le symbole « tourisme durable » sur certains sites prioritaires.

Les ajouts principaux sur la Charte :

- La nécessité d'avoir une action cohérente de gestion du site des Baous
- La mise en place d'une Charte Forestière de territoire
- La solidarité par rapport à l'eau au sein même du territoire
- Le paragraphe traitant de la qualité du bâti et des constructions en pierre sèche a été reformulé.

André Aschieri après une rapide autocritique du démarrage du projet rappelle que nous sommes en concurrence avec d'autres projets de création de PNR, notamment celui des Baronnies, qui est déjà bien avancé et qu'il ne faut plus perdre de temps. Le projet est bon, il est cohérent avec les autres PNR et a l'adhésion d'une majeure partie de la population, il est donc pertinent de le soutenir.

Thierry Gueguen signale qu'il a été longtemps critique, notamment sur le volet touristique, en tant que porte-parole du SIVU. Mais il précise que les dernières réunions cantonales ont été très positives et ont permis d'arriver aujourd'hui à un consensus. Encore une fois, la Charte aurait pu être plus ramassée. Après lecture attentive du projet dans son intégralité, celui-ci est validé.

Le Président souligne que tous les acteurs du projet : élus, communes, délégués, Amis du Parc, associations,... ont eu une attitude positive en s'impliquant dans les différentes réunions. Le document actuel est un bon compromis sans compromission. Il rappelle notamment que la géographie du territoire ne facilitait pas l'élaboration du Plan de Parc. Celui-ci est complété d'un document de déclinaison du Plan de Parc par cantons afin de garder la mémoire du remarquable travail effectué ensemble. Concernant le volet touristique, il ajoute que différents partenariats sont à initier, notamment avec les Gîtes de France.

Jean-Pierre Mascarelli rappelle que les représentants du cœur historique ont eu des inquiétudes à un moment, mais qu'aujourd'hui ils adhèrent totalement à la Charte. Il précise qu'il ne sera pas possible d'avoir un document « parfait » et qu'on oubliera toujours quelque chose. Il est donc important de travailler sur une impression d'ensemble et de s'appliquer maintenant à gagner le label. Il s'agit d'une chance historique que le territoire doit saisir. Il propose dans ce contexte de rajouter un « chapeau » à la Charte, paragraphe qui mettra en valeur notre projet par quelques arguments ciblés : ceinture verte, proximité de la 1^{ère} technopole d'Europe, OIN de la Plaine du Var etc.

Jérôme Viaud souligne 3 points : l'équité territoriale sera importante (% de la population prise en compte pour les cotisations). Il salue Messieurs Jean-Marc Guérin (CG) et Lionel Luca pour leur aide et cette démocratie qui s'est exprimée dans ces débats. Enfin, il précise que ce « chapeau » proposé par Jean-Pierre Mascarelli sera notre avantage concurrentiel et résumera la force de notre territoire.

La délibération N°10-D-001 est portée au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

3) Validation de la proposition de mode de fonctionnement pour le Conseil de Développement.

Thierry Gueguen précise que son rôle consiste à mettre en route le Conseil de Développement et à faire en sorte qu'il y ait un maximum de personnes intéressées, ce qui est toujours délicat. 4-5 réunions du groupe de travail ont permis d'élaborer cette proposition.

Célia Nicoletti, membre du groupe de travail sur le Conseil de développement, présente l'avancement des travaux du groupe à travers le document joint : « Ce que pourrait être le Conseil de Développement ».

Pierre Fabre, souligne que l'association des Amis du Parc souhaite un travail de communication en synergie avec le Conseil de Développement. D'où l'importance d'actions en complémentarité pour fédérer les énergies.

Il ressort que le principal défi actuel est de trouver des citoyens sur l'ensemble du territoire (notamment sur l'Est du territoire) pour constituer les membres actifs du Conseil de Développement.

France Aouizerate propose que les élus aident à faire connaître le Conseil de Développement. Le Président répond par l'affirmative à condition que chacun demeure dans son rôle.

La délibération N°10-D-002 est portée au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

4) Vote de l'affectation du résultat 2009

La trésorerie a transmis au Syndicat Mixte un tableau certifié des résultats ainsi que la Balance 2009. Il est donc proposé au Comité Syndical de voter la reprise anticipée des résultats. Le compte administratif et le compte de gestion seront votés au prochain Comité Syndical.

La délibération N°10-D-003 est portée au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

5) Vote du Budget 2010

Faisant suite au Débat d'Orientation Budgétaire du Comité Syndical du 30 novembre 2009, le budget 2010 est proposé au vote. Les grands principes en sont :

- un budget total en diminution (notamment car le budget 2009 intégrait un report important de 2008)
- un montant global des cotisations toutes collectivités confondues en augmentation mais identique à ce qui était prévu à la création du Syndicat Mixte
- une cotisation quasiment identique pour les communes (+0.03€/hab)
- des dépenses de fonctionnement hors études couvertes par les cotisations
- des charges salariales correspondant à 4 agents comme prévu par la délibération du 24 septembre 2008
- une ligne « Etudes et recherches » permettant de finaliser les études manquantes et débiter des actions de préfiguration.

Eric MELE présente les différents éléments du Budget à travers le diaporama joint.

La délibération N°10-D-004 est portée au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

6) Validation de l'action de préfiguration « Elaboration d'un guide des patrimoines des Préalpes d'Azur » et autorisation au Président de signer les pièces afférentes

Il est proposé l'élaboration d'un « guide des patrimoines des Préalpes d'Azur ». Cela s'inscrit plus particulièrement dans l'axe 3 du projet de Charte « Renforcer l'identité du territoire par la valorisation et la promotion des patrimoines ».

Les objectifs sont :

- Inciter à la visite des communes des Préalpes d'Azur,
- Favoriser un tourisme durable de découverte du territoire,
- Sensibiliser à la préservation des patrimoines et aux enjeux du territoire
- Fédérer les acteurs du projet de PNR par une action de préfiguration,

La délibération N°10-D-005 est portée au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

7) Validation de l'action de préfiguration « Mise en place du Conseil de Développement » et autorisation au Président de signer les pièces afférentes

La mise en place du Conseil de Développement comme lieu pérenne de participation de la société civile ainsi que son lien à établir dès la phase de préfiguration avec le Syndicat Mixte nécessite un important effort d'animation et de communication au départ. Aussi, il est proposé comme action de préfiguration pour le Syndicat Mixte de dédier un temps d'animation pour la création du Conseil de Développement et de prévoir l'édition d'un document de communication.

La délibération N°10-D-006 est portée au vote : Elle est adoptée à l'unanimité.

8) Délibération de suppression du poste d'attaché principal

Suite à l'arrêt de Françoise DUBOIS, il est proposé la suppression du poste d'attaché territorial principal de direction.

La délibération N°10-D-007 est portée au vote : Elle est adoptée à l'unanimité

9) Délibération de création d'un poste d'ingénieur territorial

De façon à pouvoir ouvrir un poste d'ingénieur territorial de direction, il est proposé la création d'un poste d'ingénieur territorial directeur.

La délibération N°10-D-008 est portée au vote : Elle est adoptée à l'unanimité

Fin de séance : 11h20